



n° 146

URIMENIL

*Canton Du Val d'Ajol
Communauté
d'Agglomération d'Epinal*

MUNICIP'INFOS

Bimestriel d'information de la Commune d'Uriménil

**AOÛT/
SEPTEMBRE
2025**

Dépôt légal n° 681L100/2001

Rédaction : Nicole ARNOULD

Reproduction interdite sans
Publication

Directeur de publication : Eric GARION

Imprimé par nos soins

l'autorisation préalable du Directeur de

SOMMAIRE

- Le saviez-vous
- Les délièbres
- L'Etat civil
- Calendrier de la chasse
- Inscriptions bois de chauffage
- Reprise des activités de l'A.S.C.U
- Collecte Sicovad
- Autres collectes
- Collecte sélective des sacs jaunes
- Travaux d'été
- Agenda
- Rentrée scolaire
- Bibliothèque municipale
- Bibliothèque en folie
- Une orthopédagogue sur la commune
- Herbe de la pampa



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Fort des Friches, situé à Uriménil, à une altitude de 469 m, fait partie des fortifications Séré de Rivières de la place forte d'Epinal. Celles-ci, bâties à partir de 1874, remplaçaient les fortifications bastionnées mises en place notamment par Vauban. Cette œuvre gigantesque s'étend du Pas de Calais aux Alpes. Les « Batteries des Friches » avaient pour mission d'empêcher le contournement du Sud de la place d'Epinal et de protéger les intervalles entre le fort du Roulon et celui du Bambois. Les forts Séré de Rivières subirent l'épreuve du feu lors de la Première Guerre mondiale, soit quarante ans après le début de leur construction.

La grande majorité d'entre eux sont déclassés pendant l'entre-deux-guerres, leur rôle étant repris par les ouvrages de la ligne Maginot. Les forts, rendus aux communes, sont maintenant le plus souvent laissés à l'abandon ou vendus à des particuliers, comme c'est le cas pour Uriménil. En arrière de la ligne de forts, on retrouve toute une série de bâtiments destinés au soutien



logistique : magasins de vivres, de matériels et de munitions. Ces magasins permettent de ravitailler les forts et la ligne de front. Ce ravitaillement s'effectue au moyen d'un vaste réseau de chemin de fer militaire.

Des traces sont encore visibles route du Fort. Les trois maisons, situées sur cette route, étaient des maisons d'officiers. On trouve également des débits de boissons pour les soldats, un peu éloignés du Fort. Mme Danielle LOUIS nous a fourni des photos de la maison de



ses grands-parents située aux Peuteux et qui en était justement un. Merci à elle pour ce morceau d'histoire.



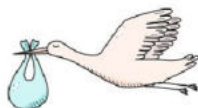
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025 :

- Révision du PLU : Examen des recours gracieux.
- Cimetière communal : Révision des tarifs et modification du règlement.
- Chaufferie groupe scolaire : signature du règlement de service et de la convention d'abonnement.
- Participation brioche de l'amitié année 2025.
- S.D.E.V. : rapport d'activités 2025.
- Approbation des nouveaux statuts de Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny.
- Vente de terrain

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE :

Léonie, née le 8 juillet 2025 à Epinal, fille de Morgane et Jérôme GROSSE, domiciliés 470 Rue de Safframénil.



MARIAGES :

Le 26 juillet 2025, Stéphanie GEORGES et Nicolas COANUS, domiciliés à Epinal. Séverine est la fille de M. et Mme Alain Georges, domiciliés 381 la Curtillotte.



Le 27 septembre 2025, Noémie BOIVINET et Pierre JEANMAIRE, domiciliés 867 Les Buissons.

DÉCÈS :

Yvonne OUGER, née CREUSOT, 99 ans, décédée le 5 août 2025 à Epinal, domiciliée chez sa fille au 384 chemin de Lambourémont.

Christine BAILLY, 50 ans, décédée le 19 août à Rougemont-le-Château (90), fille de Camille et Anne-Marie BAILLY, domiciliés 485 Route des Bruyères.

Paulette BEAUDOIN née COLIN, 92 ans, décédée le 24 août à l'Ehpad « Les Bruyères » à Xertigny, domiciliée auparavant 206 rue du Château d'eau.

CALENDRIER DE LA CHASSE

La société de chasse « Le Faisan » vous informe de son calendrier des jours de chasse en battue pour la saison 2025/2026 (forêt communale, forêt privée et plaine) :

- du 21/09/25 au 15/02/2026 : les dimanches toute la journée ainsi que les samedis 27/9 - 11/10 et 25/10 - 22/11- 27/12- 24/01/26



Exceptionnellement, des battues pourront être organisées en dehors des jours prévus pour la chasse du lièvre du 11/10/2025 au 26/10/2025, ou à la demande des exploitants agricoles.

Chaque jour de chasse en battue, l'application Maelis vous précise à quel endroit à lieu la battue. Pour ce qui est de la chasse au petit gibier ou du grand gibier à l'affût, elle peut être pratiquée tous les jours jusqu'au 28/02/2026, en fonction des espèces et de l'arrêté n°141/2024/DDT du 25 mai 2025, relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse 2025/2026

INSCRIPTIONS BOIS CHAUFFAGE

Les inscriptions pour les lots d'affouage et la livraison de bois façonné, se feront

DU 3 AU 15 NOVEMBRE 2025 INCLUS.



Aucune demande ne sera retenue en dehors de ces dates.

Lors de l'inscription, un acompte vous sera demandé pour les lots d'affouage. Pour le bois façonné et livré, 50 % vous seront réclamés.

L'information sur la tarification vous sera donnée lors de l'inscription.

REPRISE DES ACTIVITES DE L'ASCU

Vous trouverez ci-dessous les propositions ainsi que les tarifs :

Course à pied : Entraînement pour tous les âges les mercredis et samedis de 14h15 à 16h au stade d'Uriménil.

Sortie adultes les mardis à 18h30, rdv au stade ou au parcours de santé selon la saison.

Renseignements auprès de Sébastien Barthélémy au 07.86.39.03.17.

Tarif 5€ pour les -6 ans / 15€ sans licence (option licence UFOLEP pour 20€ supplémentaires pour les 6 -15 ans et 30€ supplémentaires pour les 16 ans et +).

Gym : Les lundis de 19h à 20h à la salle polyvalente. Renseignements auprès de Rosine KILFIGER au 06.73.43.82.94. Tarif 90€.

Gym douce : Activité proposée à la rentrée, plus d'informations à venir sur notre compte Facebook.

Marche : Les mardis et samedis à 9h, les jeudis à 17h (heure d'été) 14h (heure d'hiver). Le rendez vous a lieu au stade les samedis et au parcours de santé les mardis et les jeudis. Renseignements auprès de Jean-Marie EVE au 06.86.60.02.44 ou Rosine KILFIGER au 06.73.43.82.94. Tarif 5€.

Yoga : Les jeudis de 18h15 à 19h15 à la mairie d'Uriménil. Renseignements auprès d'Émilie VISSE au 06.07.65.05.07. Tarif 90€.

Tennis : Mise à disposition du terrain communal. Tarif : 25€ pour le gestionnaire de la clé, 5€ pour les accompagnants. Cautiion de 50€ encaissée pour la clé, remboursée à la restitution de la clé. Plus de renseignements au 06.23.92.31.08.

Une remise de 10€ sera appliquée à partir de 2 activités souscrites par la même personne.

Pour toutes les activités proposées, vous pouvez bénéficier de 2 séances d'essai gratuites.



COLLECTE SICOVAD



Nous vous rappelons que les ordures ménagères résiduelles sont collectées le mercredi soir. Les bacs doivent donc être sortis **le mercredi avant 18 h**, les **semaines paires** uniquement. Les agents du Sicoval vous remercient de bien vouloir mettre la poignée du container côté route.



Les sacs jaunes de tri sont collectés les lundi matin très tôt. Il faut donc les sortir **le dimanche soir à partir de 19h**. Cette collecte a lieu toutes les semaines.

Nous remarquons que de plus en plus de personnes sortent leurs sacs jaunes à n'importe quel moment de la semaine. S'il y a un coup de vent, les sacs volent. S'il y a un animal qui passe, les sacs sont éventrés. Nous vous demandons donc de bien vouloir **ne sortir les sacs jaunes que le dimanche soir** afin d'éviter tous ces désagréments.

A savoir que le non-respect des conditions de collecte, comme les horaires et jours de ramassage, est passible d'une amende de 35 €.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

AUTRES COLLECTES

Toute l'année, l'école récupère les **cartouches d'encre usagées** des imprimantes, les **bouchons** et les **piles** pour les envoyer à des organismes qui les recyclent et dont les bénéfices sont reversés à des associations caritatives. Alors plutôt que de jeter, pensez à l'école ! Merci.

Vous trouverez également un bidon bleu pour la collecte des bouchons près du cimetière.

Une borne à textiles, linge de maison et chaussures est située au même endroit, sans oublier les sept containers à verre disséminés sur la commune.



COLLECTE SÉLECTIVE DES SACS JAUNES

Vous connaissez tous le SICOVAD dont la mission est de collecter les déchets : poubelles noires des ordures ménagères, sacs jaunes et déchetteries.

Mais connaissez-vous EVODIA ? Cet organisme est en charge de la gestion des déchets car, une fois collectés, que faire des 27 tonnes de papier et emballages, des 16 tonnes de verre, des 80 tonnes d'ordures ménages collectées tous les ans ? Outre le site d'incinération FENIIX de Rambervillers qui permet de valoriser sur place 95 % des ordures ménagères, les contenus des sacs jaunes sont valorisés, pour la grande majorité, sur le département. Voici une carte qui vous permettra d'en connaître le parcours vertueux.

Juste un dernier détail : merci de ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres afin de faciliter le tri de ceux-ci.

TRAVAUX D'ÉTÉ

Comme tous les ans, les vacances scolaires d'été sont propices à divers travaux au groupe scolaire. Le chantier le plus important a été le changement de revêtement de sol pour la classe des CM et



la tisanerie où l'ancien lino, bien abîmé, a été remplacé par du parquet flottant.

Afin de limiter la chaleur lors des journées très ensoleillées, un film protecteur a été posé sur les portes vitrées de la cantine/garderie.

D'autres menus travaux ont été réalisés, tels que la toiture de la cabane des maternelles à refixer, du stratifié à recoller près d'un lavabo, etc....

La maintenance des différents vidéoprojecteurs a été confiée à une société spécialisée.

Sans parler du nettoyage, de fond en comble, des salles, des meubles, même les doudous ont pris la douche !

Fin août, tout était prêt pour que les enfants retrouvent une école au top.

AGENDA

11 Octobre : Repas dansant de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

31 Octobre : Soirée Halloween des Z'Amis de l'Ecole.

2 Novembre : Repas des Anciens.

15 Novembre : Repas FCHDU à Dounoux.

23 Novembre : Assemblée générale des Anciens d'AFN.

30 Novembre : Cross de l'UFOLEP par l'ASCU.

Où sont valorisés les emballages et les papiers ?



RENTÉE SCOLAIRE

Les enfants ont repris le chemin de l'école et ont, ainsi, pu retrouver leurs camarades.

Pas de changement au niveau des enseignants si ce n'est pour le poste des CM1-CM2. En effet, Elsa Croux a été nommée sur une autre école et c'est Mme Léane STEINER MENDES qui est maintenant en charge de ces élèves.

Bonne nouvelle, les effectifs se maintiennent avec 115 élèves. Nous souhaitons une bonne rentrée aux 9 enfants de Petite section qui commencent un long parcours et à tous leurs camarades mais aussi aux enseignants et au personnel municipal.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

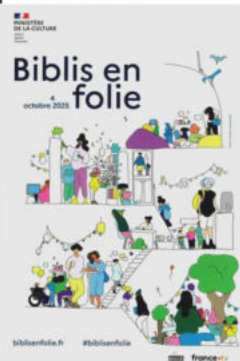
Depuis le 1^{er} septembre, Jade LEMENT a pris ses fonctions à la bibliothèque municipale et au groupe scolaire dans le cadre du Service Civique. Elle assure les permanences des mercredis en accueillant les habitants à la bibliothèque



municipale et elle a en charge les classes lors des échanges de livres des élèves de l'école. Pour compléter son emploi du temps, elle renforce l'équipe du périscolaire à la cantine le midi et le soir pour la garderie. Jade a déjà travaillé dans une bibliothèque et maîtrise parfaitement le logiciel. Un plus pour elle qui s'intégrera parfaitement à nos services. Nous lui souhaitons un bon séjour parmi nous.

BIBLIOTHÈQUE EN FOLIE

La Bibliothèque d'Uriménil participe à la deuxième édition nationale de Biblis en Folie qui aura lieu le **samedi 4 octobre**. La bibliothèque sera ouverte au public de 9h à 16h avec, en animation, les **Bons contes font les bons samedis de 11h à 11h40**. Un vide-bibliothèque sera également proposé avec de nombreux ouvrages ainsi qu'un quiz ludique qui pourra rapporter un lot au gagnant et des jeux adultes et enfants. N'hésitez pas à venir pousser la porte, nous vous attendons avec une petite collation.



UNE ORTHOPÉDAGOGUE SUR LA COMMUNE

Fabienne JECKO, native de la commune, lance son entreprise L'ALLIANCE SCOLAIRE.

Orthopédagogue depuis plusieurs décennies, elle aide à résoudre les difficultés d'apprentissage de vos enfants pour qu'ils retrouvent une scolarité épanouie afin d'atteindre leurs objectifs de vie.

L'orthopédagogie, c'est une approche corrective ou compensatoire, préventive et rééducative, qui permet à l'apprenant de progresser grâce à des stratégies cognitives, affectives et comportementales dans tous les actes d'apprentissage.

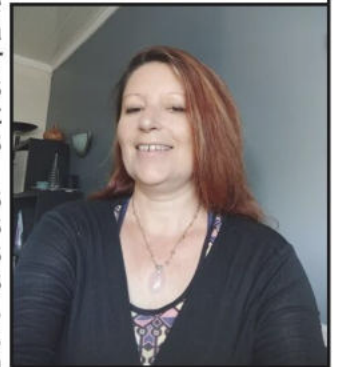
Fabienne propose des services pour les enfants avec des troubles spécifiques comme les troubles des Dys (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie), troubles de l'attention (TDAH), troubles du spectre autistique (TSA) et les difficultés scolaires. Les séances sont adaptées selon la personnalité et les troubles de l'enfant.

Au programme : méthodologie, psychologie, orthopédagogie, aide aux devoirs spécialisée et gestion émotionnelle.

Les tarifs sont en fonction des troubles de l'enfant, avec possibilité de 50 % de réduction d'impôt en avance immédiate.

Le paiement peut se faire en espèces ou par prélèvement mensuel.

Pour plus d'infos, contactez Fabienne Jecko au



06 63 57 17 80

HERBE DE LA PAMPA

Savez-vous que la Cortaderia selloana, Herbe de la Pampa en nom commun, est interdite en France hexagonale depuis l'arrêté ministériel du 2 mars 2023 sur les **espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)** ? En effet, cette espèce a de grandes capacités de reproduction et de dispersion, chaque pied femelle adulte produit des millions de graines, qui peuvent être dispersées à des



kilomètres par le vent. Les pieds mâles sont eux capables de produire des dizaines de millions de grains de pollen particulièrement allergènes pour les allergiques aux graminées, de plus en plus nombreux dans la population (21% de la population).

Une **préoccupation sanitaire** s'ajoute donc à celle de l'impact négatif qu'elle fait subir à la biodiversité autochtone.

Si vous en possédez, coupez les inflorescences avant qu'elles ne répandent graines et pollen. Les professionnels ont interdiction de l'introduire en France, de la posséder, de la transporter vivante, de la commercialiser, de l'utiliser ou de l'échanger. Cette réglementation mal connue peut coûter très cher : 150.000 euros d'amende, voire de l'emprisonnement.